



Procès verbal du registre des délibérations
Conseil de Communauté
Mardi 10 avril 2012
20h

L'an deux mille douze le dix avril à vingt heures, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Mieu de Béarn se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Francis BARADAT Président.

Etaient présents : MM Didier LARRIEU Alain DULOUT et Michel BERDUCQ (Arbus), Mme GARRIDO-LAMOTHE Hélène représente Mme GOSSET Eline, M. CAUSSOU Jean Claude représente M. DENAX Jean Marc. MM. Gérard AUGÉ. Jean Marc SOUBIROU (Artiguelouve), M. Philippe BOILLOT Mme Martine RODRIGUEZ (Aubertin), MM. Jacques LOCATELLI et Alain COMTE (Aussevielle) M. Jean Bernard AUGÉ (Beyrie en Béarn) M. RENAULT Jean Christophe (Bougarber) Mme Brigitte DESCHASEAUX (Caubios Loos), M. Jacques LALANNE Mme Marie-Germaine MORA M. Hervé MERIOT (Denguin), M. Bernard MARQUE Mme MIALOU Raymonde représente M. SOUDAR (Laroin), Mme Jacqueline PEDURTHE M. DESCAMPS Henri (Momas), Mme Josette POSE MM. Pierre SIVADON et Jean BELLOCQ (Poey de Lescar), MM. Jean Jacques MAURO et Jean MOURLANE (Saint Faust), Mme Joëlle BORELLO M. Ange CORTI représente M. LALANNE Vincent. (Siros), MM. Paul LESTERLOU. Lucien TIRCAZES (Uzein).

Absents excusés : Mme Eline GOSSET représentée par Mme GARRIDO-LAMOTHE Hélène et M. Jean Marc DENAX représenté par M. CAUSSOU Jean Claude (Artiguelouve) M. Philippe FAURE (Beyrie en Béarn) M. WEBER Guy (Bougarber) M. Bernard LAYRE (Caubios Loos) Gilles TESSON (Denguin) M. Bernard SOUDAR (Laroin) M. Jean ROCA (Poey de Lescar) M. Vincent LALANNE représenté par M. CORTI (Siros) M. Eric LARROZE (Uzein)

Membres présents : 31

Secrétaire de séance : M. Paul LESTERLOU

Affiché et publié le 12 avril 2012

↳ **Approbation du procès verbal du Conseil de Communauté en date du 27/02/12**

Après lecture rapide par Monsieur Baradat, le procès verbal, déjà modifié à la demande de Madame Pose est adopté à l'unanimité des membres présents.

Budget finances

– **Adoption des Comptes administratifs 2011**

Monsieur Baradat présente les Comptes administratifs 2011.

Plusieurs précisions sont apportées à la demande des conseillers communautaires. Le Compte administratif a pris en compte :

- des participations collectées par les gens du voyage après s'être installés inopinément sur un terrain de la communauté de communes

- le versement à hauteur de 50% d'une participation à l'Office 64 pour le projet de résidence sénior de Laroin. Les autres 50% seront versés en fin d'opération.
- les frais de contentieux avec un agent au moment de son intégration.
- des écarts de cotisation au titre de l'assurance Dexia entre Budget prévisionnel et Compte administratif dus aux variations des versements entre l'année précédente et l'année en cours.

Les dépenses de téléphone devront être réexaminées à échéance du contrat en cours avec Orange (2013) car elles sont jugées trop importantes

Il sera possible de modifier les panneaux de signalétique commerciale si besoin, notamment dans le cas précis de Poey de Lescar pour modifier le nom affiché du restaurant concerné.

- Monsieur Boillot soumet au Conseil communautaire le vote du Compte Administratif du Budget général

Le Conseil de Communauté, vote ce Compte Administratif 2011 et arrête ainsi les comptes:

Investissement

Dépenses	Prévus :	2 680 149,00
	Réalisé :	2 115 343,25
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	2 680 149,00
	Réalisé :	2 154 105,50
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	5 573 843,00
	Réalisé :	4 179 791,27
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	5 573 843,00
	Réalisé :	5 539 553,96
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	38 762,25
Fonctionnement	1 359 762,69
Résultat global	1 398 524,94

- Monsieur Boillot soumet au Conseil communautaire le vote du Compte Administratif 2011 de la zone d'activité de l'Aérosite.

Le Conseil communautaire, réuni vote le Compte Administratif 2011 de la zone d'activité de l'Aérosite et arrête ainsi les comptes:

Investissement

Dépenses	Prévus :	1 924 510,00
	Réalisé :	1 924 509,22
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	1 924 510,00
	Réalisé :	1 600 050,87
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 974 510,00
	Réalisé :	1 601 112,27
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	1 974 510,00
	Réalisé :	1 603 174,77
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 342 458,35
Fonctionnement	2 062,50
Résultat global	- 322 395,85

- Monsieur Boillot soumet au Conseil communautaire le vote du Compte Administratif 2011 de la zone d'activité du Bruscos

Le Conseil communautaire, vote le Compte Administratif 2011 de la zone d'activité du Bruscos et arrête ainsi les comptes:

Investissement

Dépenses	Prévus :	520 253,00
	Réalisé :	520 252,50
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	520 253,00
	Réalisé :	52 487,12
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 209 280,00
	Réalisé :	491 333,17
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	1 209 280,00
	Réalisé :	491 333,17
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 467 765,38
Fonctionnement	0,00
Résultat global	- 467 765,38

- Monsieur Boillot soumet au Conseil communautaire le vote du Compte Administratif 2011 de la zone d'activité du Denguin

Le Conseil communautaire, vote le Compte Administratif 2011 de la zone d'activité de Denguin et arrête ainsi les comptes:

Investissement

Dépenses	Prévus :	135 450,00
	Réalisé :	135 449,69
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	135 450,00
	Réalisé :	135 449,69
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	397 971,00
	Réalisé :	142 888,70
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	397 971,00
	Réalisé :	397 970,73
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	0,00
Fonctionnement	255 082,03
Résultat global	255 082,03

- Monsieur Boillot soumet au Conseil communautaire le vote du Compte Administratif 2011 de la zone d'activité de Poey de Lescar

Le Conseil communautaire, vote le Compte Administratif 2011 de la zone d'activité de Poey de Lescar et arrête ainsi les comptes:

Investissement

Dépenses	Prévus :	824 810,00
	Réalisé :	824 809,72
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	824 810,00
	Réalisé :	778 493,72
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	839 810,00
	Réalisé :	779 903,72
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	839 810,00
	Réalisé :	820 452,23
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 46 316,16
Fonctionnement	40 548,51
Résultat global	- 5767,49

- Adoption des Comptes de gestion 2011

- Compte de gestion du budget principal :

Le Président expose au Conseil de Communauté que le compte de gestion est établi par le trésorier de Lescar à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- VOTE le compte de gestion 2011, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- Compte de gestion du budget annexe de la zone d'activité de l'Aérosite:

Le Président expose au Conseil de Communauté que le compte de gestion est établi par le trésorier de Lescar à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Communauté

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- VOTE le compte de gestion 2011, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- Compte de gestion du budget annexe de la zone d'activité du Bruscos:

Le Président expose au Conseil de Communauté que le compte de gestion est établi par le trésorier de Lescar à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- VOTE le compte de gestion 2011, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- **Compte de gestion du budget annexe de la zone d'activité du Bruscos:**

Le Président expose au Conseil de Communauté que le compte de gestion est établi par le trésorier de Lescar à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Communauté

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- VOTE le compte de gestion 2011, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- **Compte de gestion du budget annexe de la zone d'activité de Poey de Lescar:**

Le Président expose au Conseil de Communauté que le compte de gestion est établi par le trésorier de Lescar à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Communauté en même temps que le compte administratif, par monsieur Boillot.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- VOTE le compte de gestion 2011, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

- **Il vote ensuite l'affectation des résultats 2011 :**

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Francis BARADAT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 le 10 avril 2012:

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	708 818,12
-un excédent reporté de :	650 944,57
Soit un fonctionnement cumulé de :	1 359 762,69
-un excédent d'investissement de :	38 762,25
-un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	38 762,25

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2011 : EXCEDENT	1 359 762,69
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	608 053,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	751 709,69

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	38 762,25
--	------------------

_ Adoption du Budget supplémentaire 2012

Monsieur Baradat présente la proposition des budgets supplémentaires

- Le Conseil de Communauté vote les propositions nouvelles du Budget Supplémentaire de l'exercice 2012 :

Investissement

Dépenses :	1 801 425
Recettes :	1 801 425

Fonctionnement

Dépenses :	1 966 485
Recettes :	1 966 485

- **il vote** ensuite les propositions nouvelles du **Budget Supplémentaire de l'exercice 2012 pour la zone d'activité de l'Aérosite :**

Investissement

Dépenses :	846 855
Recettes :	846 855

Fonctionnement

Dépenses :	524 459
Recettes :	524 459

- **il vote** ensuite les propositions nouvelles du **Budget Supplémentaire de l'exercice 2012 pour la zone d'activité du Bruscos :**

Investissement

Dépenses :	467 766
Recettes :	467 766

Fonctionnement

Dépenses :	467 766
Recettes :	467 766

- **il vote** ensuite les propositions nouvelles du **Budget Supplémentaire de l'exercice 2012 pour la zone d'activité de Poey de Lescar :**

Investissement

Dépenses :	46 316
Recettes :	46 316

Fonctionnement

Dépenses :	1 316
Recettes :	1 316

- **il vote** ensuite les propositions nouvelles du **Budget Supplémentaire de l'exercice 2012 pour le Budget annexe des ordures ménagères** :

Investissement

Dépenses :	73 520
Recettes :	73 520

Fonctionnement

Dépenses :	74 620
Recettes :	74 620

- **Vote des taux de fiscalité**

- ✓ **Taxes ménages**

Monsieur Le Président indique que les bases prévisionnelles s'élèvent à 16 290 000 pour la taxe d'habitation et 379 100 pour la taxe foncière (non bâti).

Il est proposé de maintenir les taux au niveau de 2011. Concernant la taxe d'habitation, le taux proposé est de 8,44%. Concernant le foncier non bâti, le taux proposé est de 2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,
-vote, à l'unanimité le maintien des taux au niveau de 2011

- ✓ **Cotisation Foncière des Entreprises**

Monsieur Le Président indique que les bases prévisionnelles s'élèvent à 2 444 000.

Il est proposé de voter un taux de 26,28 % (26,16% en 2011). Le nouveau taux est calculé par multiplication du taux de 2011 par la plus faible des variations des taux moyens pondérés des communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,
-vote, à l'unanimité le nouveau taux proposé

Gestions des déchets :

- **Point sur la mise en place de la redevance incitative**

Monsieur Baradat fait un point succinct en renvoyant à un état des lieux de la distribution des bacs dressé dans le compte rendu du Bureau du 26/03/12. Il précise qu'il a été convenu que ce sont les communes qui ont la responsabilité d'achever la distribution des bacs qui n'ont pas été livrés aux usagers si possible avant début mai.

Monsieur Soubirou demande pourquoi on ne fournit pas de bacs pour le tri sélectif. Monsieur Baradat répond que le comité de pilotage avait écarté cette hypothèse car cela engendrait un coût supplémentaire à ajouter aux autres nouveaux bacs. Egalement, le système des caissettes permet de mieux contrôler visuellement la qualité du tri.

Personnel et administration:

-Télétransmission actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité

Monsieur Baradat rappelle que par délibération du 05 octobre 2009, le Conseil de communauté avait opté pour la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité. Il l'avait fait dans le cadre du programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, qui offre depuis plusieurs années la possibilité aux collectivités de télétransmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Le programme ACTES comporte désormais un module « ACTES Budgétaires » qui permet à compter du 1er janvier 2012 de dématérialiser les documents budgétaires (budgets primitifs, budgets supplémentaires, budgets annexes, comptes administratifs) au moyen du logiciel TotEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes) mis à la disposition des collectivités par les éditeurs de progiciels financiers homologués par la Direction Générale des Collectivités locales.

Le Conseil Général, l'Agence Publique de Gestion Locale et l'Agence Départementale du Numérique se sont associés pour mettre à disposition de toutes les collectivités locales du département des Pyrénées-Atlantiques des services d'administration électronique par le biais de la plate-forme www.eadministration64.fr. D'accès gratuit, cet outil offre deux espaces de dématérialisation : l'espace des marchés publics et celui du contrôle de légalité grâce au dispositif ACTES. Le Conseil communautaire avait déjà décidé d'adhérer à ce service.

Après délibération, le Conseil communautaire :

- Adhère au dispositif élargi aux « Actes budgétaires » de télétransmission
- Autorise le Président à signer la convention avec l'Etat.

-Intervention du Centre de gestion sur le classement des archives

Monsieur Baradat, précise qu'à l'occasion du bureau communautaire d'octobre 2011 du projet d'une intervention Conseil communautaire, il avait déjà été exposé la nécessité d'une intervention du service remplacement archives du centre de gestion, suite à un diagnostic effectué sur les archives de la communauté de communes en vue d'une éventuelle intervention pour améliorer cet archivage.

Ce diagnostic amène aux deux principales propositions d'amélioration suivantes :

- une partie des archives ont été stockées au centre technique dans des conditions de conservation qui ne sont pas optimales. Cela représente environ 25 m2. Parmi ces archives, on y trouve des archives des communes d'Aussevielle, Denguin et Artiguelouve. Elles devront être restituées aux mairies.
- les conditions de conservation du fonds dans la salle des archives et la méthode d'archivage sont plutôt bonnes mais nécessitent des améliorations : mieux refléter l'historique de la coopération intercommunale, utiliser des boîtes à

archivages plus adaptées, éliminer une partie de la documentation (ex : revues) et de pièces administratives inutiles et périmées ...

Afin d'y parvenir, il est proposé **une intervention en deux temps** :

- **une intervention sous forme de formation par l'archiviste d'un ou plusieurs personnels du Miey de Béarn pour un coût de 2 520 € environ**
Cette formation (2 jours de formation et 10 jours de suivi) qui pourrait se programmer dès 2012. Elle permettrait de se former de manière pérenne aux procédures d'archivage et d'élimination et de l'appliquer au dégagement des archives stockées au centre technique, et une partie de la salle d'archive dans un premier temps
- une action de classement lourde par **l'intervention directe de l'archiviste du centre de gestion pour un coût estimatif de 11 040 €**. Cette intervention ne pourrait se faire avant début 2013

Le bureau avait émis un premier avis favorable pour engager cette démarche.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, cette proposition de prestation

- **Commission ad hoc régime indemnitaire** : le Conseil de Communauté sur proposition de Monsieur le Président décide de confier à la même commission qui avait révisé l'ensemble du régime indemnitaire en 2009, le soin de proposer une version adaptée à l'actualisation automatique du régime indemnitaire en fonction de l'évolution du coût de la vie. Cette commission proposera également le nouveau régime indemnitaire du Directeur tenant compte de son indice de rémunération corrigé suite à l'erreur commise par le CDG lors de l'embauche.

Economie:

- **zone d'activité du Bruscos** :
- **Modification du règlement de la zone** :

Monsieur Baradat explique qu'un règlement spécifique a été mis en place dans le cadre du permis d'aménager obtenu pour la ZA du BRUSCOS.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de le modifier, avant la commercialisation, afin d'ajuster et préciser certains points. Les points modifiés concernent les modalités de constructions d'un local de gardiennage, la gestion des eaux usées industrielles et des eaux pluviales et la mise en place d'un coefficient d'emprise au sol des constructions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la modification du règlement telle que présentée
- AUTORISE M. le Président à déposer un permis d'aménager modificatif en conséquence

- **Fixation du prix de vente des lots, et commercialisation d'un lot :**

Monsieur le Président présente le bilan financier de la ZA du BRUSCOS au Conseil Communautaire et propose le prix de vente suivant pour les lots à commercialiser :

- 22 € HT/m² pour les lots 1 à 3 et 5 (il est précisé que le principe du découpage à la demande est applicable pour les lots 3 à 5)
- 18 € HT/m² pour le lot 2

Il expose par ailleurs au Conseil Communautaire le projet présenté par M. RIUS qui dirige l'entreprise d'auto-école Arc-en-Ciel implantée à Montardon et Pau. M. RIUS souhaite acquérir un terrain d'environ 6000 m² sur cette zone afin d'aménager des pistes de formation à la sécurité routière ainsi qu'un centre de récupération de points. Son projet, qui prévoit, outre les pistes, la construction d'un bâtiment de 200 m², impliquerait la création de 2 emplois.

La commission action économique et le bureau ont émis des avis favorables sur ces points.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- VALIDE les prix de vente des lots tels que présentés ci-dessus
- APPROUVE la cession d'un lot d'environ 6000 m² à M. RIUS (ou toute personne morale se substituant) à 22 € HT/m²,
- PRECISE que le bornage précisera la surface définitive du lot et qu'en conséquence le prix de vente sera ajusté
- AUTORISE M. le Président à effectuer les démarches nécessaires pour mener à bien ce dossier

- **Demande de financement au titre de la DTER**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes est partenaire de la Communauté de Communes du Luy de Béarn et de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées sur le projet de l'AEROSITE.

Une étude confiée à la SEMILUB a permis d'établir un schéma d'aménagement de cette zone et un chiffrage du coût d'aménagement.

Le coût estimatif du projet s'établit comme suit :

Nature des dépenses	Montant (€ HT)
Etudes et maîtrise d'œuvre	65 329
Total études	65 329
VRD	394 285
Bassin EP	60 000
Busage cours d'eau	99 000
Total travaux	553 285
Total général	618 614

Il est proposé au Conseil Communautaire de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, selon le plan de financement ci-dessous :

Financier	Montant sollicité (€ HT)	%
ETAT (DETR)	97 448	15,8
CG 64 (CCD)	150 000	24,2
CC Luy de Béarn	123 722	20
CA Pau-Pyrénées	123 722	20
CC Miey de Béarn	123 722	20
Total	618 614	100

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel relatifs au projet d'aménagement de la ZA AEROSITE
- AUTORISE M. le Président à déposer la demande de subvention auprès de M. le Préfet et à effectuer les démarches nécessaires pour mener à bien ce dossier

- **Aide à la Création d'entreprise : règlement d'intervention, convention avec Béarn Initiative, convention avec le Conseil Régional, adhésion à Béarn Initiative :**

Suite à la visite des représentants de Béarn Initiative en commission Action économique, Monsieur Baradat propose que la Communauté de communes soutienne, dans ce cadre, la création d'entreprise, avec un règlement d'intervention ainsi qu'un contrat de prêt type. Les principaux éléments sont les suivants :

- prêt personnel de 2 000 à 5 000 € remboursable sur 5 ans, à taux 0 %, en abondement du prêt de Béarn Initiative (si accordé uniquement)
- ne remplace pas le prêt bancaire (au moins égal au prêt d'honneur), vient en consolidation des fonds propres du créateur
- possibilité d'un remboursement différé si besoin
- entreprises éligibles : entreprises individuelles ou sociétés, inscrites au registre du commerce ou au répertoire des métiers, en création, reprise ou réactivation d'entreprises de moins de 3 ans, implantées sur le Miey de Béarn.
- instruction du dossier par Béarn Initiative, passage en Comité d'Engagement, puis si prêt Béarn Initiative accordé, proposition de prêt Miey en complément

Pour concrétiser l'insertion dans ce dispositif, un conventionnement avec Béarn Initiative est également proposé. Il prévoit :

- que les porteurs de projets sont orientés vers Béarn Initiative et la CCMB
- que le dossier est préparé puis instruit par Béarn Initiative, en lien avec la CCMB (service économie)
- le versement d'une cotisation annuelle à verser à Béarn Initiative (environ 1 000 €) auxquels il faut rajouter 125 € de frais administratifs par dossier
- que le suivi est assuré par Béarn Initiative en post-crédation

Cette convention aurait une durée de 3 ans, un bilan annuel permettant d'évaluer et de recalculer le cas échéant le partenariat est prévu.

Il sera également nécessaire de conventionner avec la Région, afin d'être autorisé à mettre en place un régime d'aide directe aux entreprises.

Ce projet figure dans le CCD signé avec le CG 64 : 9000 € sont prévus pour cette action, le CG 64 apportant 1000 € supplémentaires, ce qui correspond à environ 3 dossiers sur l'année.

La commission Action économique réunie le 22 mars a émis un avis favorable à l'intégration dans ce dispositif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
 vote, à l'unanimité, pour la mise en place de ce dispositif d'aide aux entreprises avec le règlement d'intervention proposé
 autorise le Président à signer la convention avec Béarn initiative
 autorise le Président à signer la convention avec le Conseil Régional

- Adhésion au Réseau Balise :

Le Président rappelle que le dispositif BALISE :

- constitue un outil d'aide à l'émergence de projets de création d'entreprises sur un territoire
- a pour but de permettre de passer de l'envie à une idée précise par la pédagogie de l'exemple
- est organisé autour de réunions d'animation / présentation et d'une utilisation individuelle d'une base de données Internet.

L'intérêt, pour la collectivité, d'intégrer ce réseau, se retrouve à plusieurs titres :

- proposer un nouveau service au carrefour de l'aide à l'emploi et de l'appui au développement économique
- se différencier des territoires voisins par une offre de service complétée en amont, pendant et après la création d'entreprise
- stimuler la création d'entreprises sur le territoire
- être identifié comme un lieu ressource en matière de création d'entreprise

Les éléments de coût sont les suivants : 2700 € de licence extranet par an (incluant la formation de 3 personnes à l'animation de l'outil) auxquels il faut rajouter des coûts induits (animation du dispositif, communication, mise à disposition d'un PC).

La commission Action économique réunie le 22 mars a émis un avis favorable à l'intégration dans ce dispositif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- accepte l'intégration au réseau balise
- vote en faveur de la mise en place de ce dispositif pour un coût estimatif de 2 700 €/an

Culture et sport :

– Subventions aux manifestations culturelles

-Spectacle musical pour enfant à Aubertin :

Monsieur Baradat explique que l'association des parents d'élèves d'Aubertin a organisé un spectacle pour les enfants (conte musical) intitulé « Nina, la petite fille qui voulait devenir sorcière » le 17 décembre 2011. Elle a sollicité le Mieux de Béarn au titre de l'aide au spectacle vivant (20% des coûts en 2011) : coûts de 456,54 €, aide sollicitée de 92 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
-accorde, à l'unanimité, la subvention de 92€ sollicitée

- Soirée St Patrick à Poey de Lescar

Monsieur Baradat, à la demande de Madame Pose, propose d'examiner la demande de subvention adressée par le comité des fêtes de Poey de Lescar pour l'organisation d'une soirée St Patrick, animée par le groupe « Shiver Timber » pour un coût global de 1350 €. L'aide proposée est de 405 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
- accorde, à l'unanimité, la subvention de 405 € proposée.

Voirie :

Rapport présenté par M. BARADAT

– Programme voirie 2012 et dévolution des marchés

Monsieur le Président expose au Conseil que la publicité pour la mise en concurrence des travaux du programme annuel 2012 (lot 1 et lot 2) dont le montant total est estimé à 370 000 € TTC vient d'être lancée avec une date limite des offres fixées au 26 avril 2012.

Il propose au Conseil de Communauté de déléguer au Bureau la décision du choix des attributaires des marchés après avis de la commission d'examen qui se réunira le 2 mai 2012.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, délègue au bureau la décision.

Questions Diverses

- Choix de l'attributaire du Bureau chargé de l'étude financière rétrospective et prospective

Monsieur Baradat explique que le tableau présenté aux délégués résume les avantages et inconvénients des deux propositions reçues étant précisé qu'un troisième bureau spécialisé Ressources Consultant Finances basé à Toulouse n'a pas remis d'offres.

L'examen des offres a été fait par la commission habituelle (MM. BARADAT, LALANNE et Mme POSE) complétée par M. LARRIEU. M. BOILLOT était excusé.

Les renseignements complémentaires obtenus pour la société moins disante ont confirmé la capacité à réaliser l'étude.

Le débat s'engage ensuite sur la possibilité évoquée par M. MARQUE de faire étudier une variante de scénario sur les conséquences d'une fusion avec l'agglomération paloise conforme au SDCI. Il apparaît que cette proposition va à l'encontre d'une décision du Conseil de Communauté de ne pas accepter la première proposition du Préfet dans le SDCI soumis à consultation pendant l'été 2011.

Le Conseil décide de désigner le Bureau pour participer au COPIL qui suivra les étapes de cette étude, auquel Monsieur Marque sera invité à participer. A cette occasion, pourraient être définis les divers scénarii intéressants pour le Miey.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir la Société CPS Collectivités pour cette étude pour un montant de 6 990 HT, soit 8 360 € TTC

- **Etude Hydraulique Luy de Béarn**

Monsieur Baradat expose que la Communauté de Communes est saisie par le Conseil Général d'un projet d'étude hydraulique sur le bassin des Luys initiée par le SIVU du Luy Aval des Landes et soutenu par l'ADEME et le Conseil Régional.

La participation du Conseil Général 64 au financement est aussi acquise : les aides atteindront 80 % d'un montant d'études estimé à 200 000 €.

M. Bernigole (CG64) a pris contact avec les Communautés concernées qui seraient toutes intéressées pour participer.

Dans la mesure où le Miey exerce la compétence étude hydraulique, il serait judicieux d'adhérer au principe de participation à cette démarche qui permettra de définir les gestions des cours d'eau en agissant à une échelle cohérente qui est le bassin versant.

Sur la base des linéaires de ruisseaux énumérés dans la présentation (Luy de Béarn et principaux affluents), la participation du Miey serait d'environ 5000 € HT. Le ruisseau de Castaing à Caubios Loos pourrait être ajouté à cette liste.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer l'acte d'adhésion au groupement de commandes qui sera mis en place.

- **Soutien aux low costs :**

Monsieur Baradat prévient que le Conseil communautaire devra se prononcer, à l'occasion de la prochaine rencontre, sur le soutien financier proposé aux low cost pour dynamiser l'activité de l'Aéroport.

- **Disposition de la salle du conseil communautaire :**

Monsieur Boillot propose au Conseil communautaire de modifier la configuration de la salle de conseil. A la majorité, le Conseil communautaire adopte cette proposition.

